

**MONSIEUR JEAN-CHRISTOPHE AMARANTINIS
PRESIDENT DU SYNERPA
164 BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS**

RECOMMANDÉ AVEC A.R.

Nos réf.2020.07.158

Paris, le 22 Juillet 2020

Monsieur le Président,

Dans le cadre des négociations du premier pilier du Ségur de la Santé, qui était de « *Rendre attractive la Fonction Publique Hospitalière : Revaloriser les carrières et les rémunérations et sécuriser les environnements de travail* », le Gouvernement a accepté que les mesures de revalorisation des salaires des personnels de l'Hôpital public soient transposées dans le secteur privé, et qu'un financement dédié soit apporté à ce dernier, sous réserve de la conclusion d'un accord collectif négocié.

FORCE OUVRIÈRE demande que soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine CCPNI du mercredi 23 septembre 2020 les deux points suivants :

- ✓ Négociation d'un accord portant revalorisation des salaires des personnels non médicaux des établissements de Santé privée à but lucratif à la Convention Collective Unique du 18 avril 2002.
- ✓ Transposition de la revalorisation des grilles de rémunération des personnels paramédicaux, des filières rééducation et médicotechnique de la fonction publique hospitalière au sein des établissements hospitaliers du secteur privé lucratif.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Franck HOULGATTE
Secrétaire Général

